

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/551
20 avril 1951
Original: FRANCAIS



Distr. double

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Septième Session

Point 3 (c) de l'ordre du jour

PROJET DE PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS DE
L'HOMME ET MESURES DE MISE EN OEUVRE

République populaire fédérative de Yougoslavie:
Proposition relative aux mesures de mise en oeuvre

La Commission des droits de l'homme

Décide d'exclure du présent projet de Pacte les clauses
concernant les mesures de mise en oeuvre et de les rédiger dans un
instrument séparé.